



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## hépatite C

Question écrite n° 55535

### Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des malades porteurs de l'hépatite C et la nécessité d'une implication des pouvoirs publics à leur égard. Des associations se constituent, notamment en Alsace afin de faire connaître cette affection mal connue et les besoins de la prise en charge d'une telle maladie. Il s'agit, en premier lieu, de lancer une campagne de dépistage auprès du grand public, car de nombreux porteurs ignorent leur état, qu'ils ne découvrent qu'à l'apparition de lésions irréversibles. En second lieu, il serait nécessaire de créer un service d'accueil et de suivi dans chaque région des malades où notamment le dépistage du VHC serait gratuit afin de réduire les risques de contamination. L'aide psychologique ainsi que les vitamines, devraient faire l'objet d'un remboursement par la sécurité sociale car ils se révèlent indispensables dans la lutte au quotidien contre cette maladie. En dernier lieu, il serait légitime que ces malades bénéficient de l'indemnisation de la contamination par le virus de l'hépatite C ainsi que le Conseil d'Etat le suggère, les dossiers de contentieux en vue d'une indemnisation étant de plus en plus fréquents. Il souhaite par conséquent connaître sa position sur ce dossier, et les suites qu'elle entend donner aux demandes des malades de l'hépatite C en attente de décisions ministérielles depuis longtemps.

### Données clés

**Auteur :** [M. Germain Gengenwin](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55535

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2000, page 7102